

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	4 ^{ème}
Nom de site	MENZEL	Numéro	7510059250
Adresse du site	8 Rue de Turenne	Hauteur	R+6 (23m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100MHz (4G/5G)		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ; Free et Orange au 6 rue de Turenne		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	11/07/2024
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	15/07/2024
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	11/08/2024

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 3 antennes 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 10°, 120° et 230°.		
Distance des ouvrants	Skydome à 1.47m des antennes, Fenêtres entre 1 et 10m	Vis-à-vis (25m)	R+6 23m (230°)
Estimation	3G/4G/5G (2100): 10° <4V/m - 120° <2V/m - 230° <3V/m 5G (3500): 10° <3V/m - 120° <2V/m - 230° <4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	3G/4G/5G : 24.80m pour les antennes à faisceaux fixes 5G: 24.12m pour les antennes à faisceaux orientables		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes à faisceaux fixes pour la 3G/4G/ 5G NR2100 et 3 antennes à faisceaux orientables pour le 5G NR3500.
Zone technique	Création de la zone technique autoportante au niveau du sous-sol.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable
	<input type="checkbox"/>
	Défavorable
	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas
	<input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes

PAS D'ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS LES 100M



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 10°	Azimut 120°	Azimut 230°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	21.5 m	21.5 m	21.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

i. Azimut 10°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 21.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 10°	Azimut 120°	Azimut 230°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	21.5 m	18.5 m	21.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

vi. Azimut 230°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 21.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux

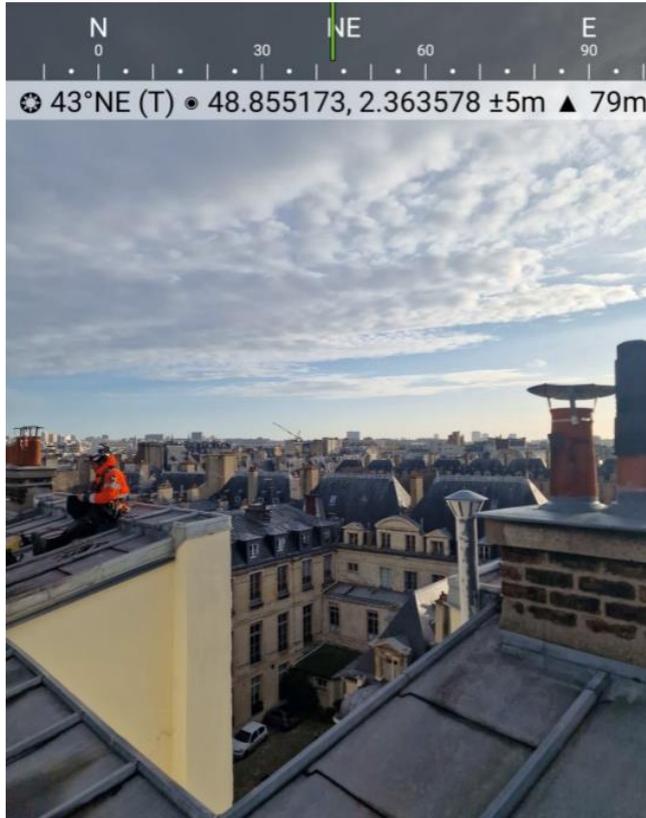


Après travaux

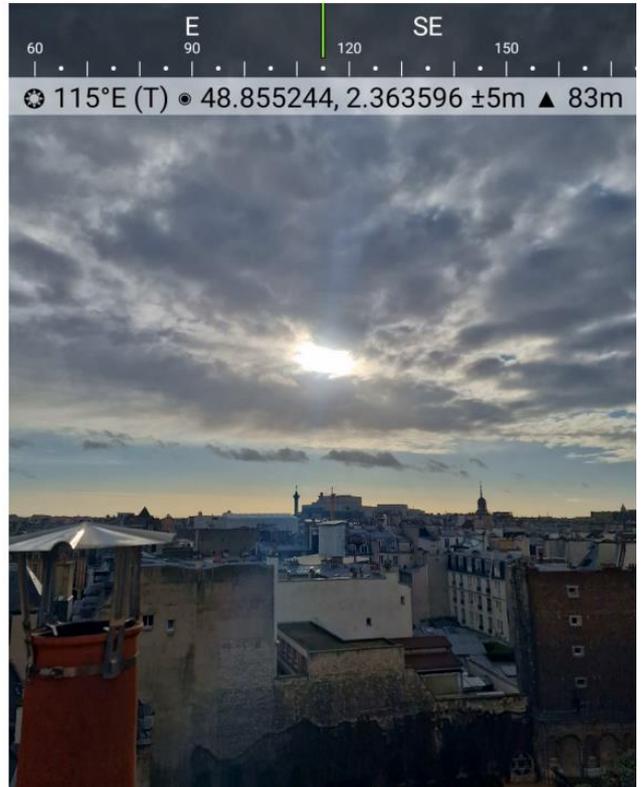


Vue des Azimuts

Secteur 0 Azimut 10° :



Secteur 1 Azimut 120° :



Secteur 2 Azimut 230° :

